

Le virus

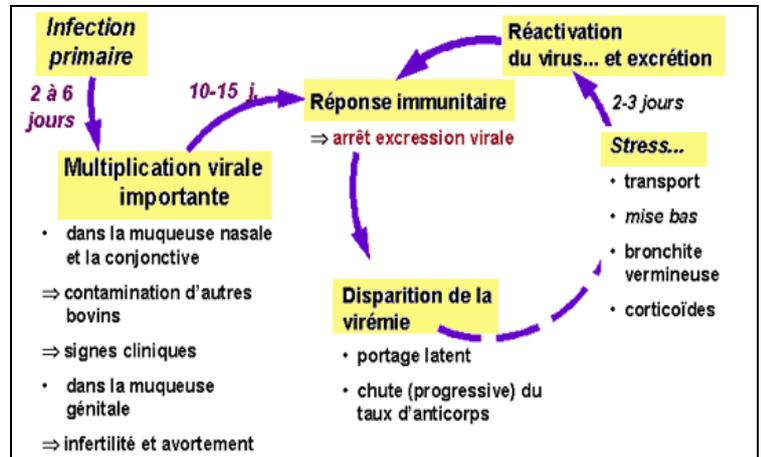
L'Herpès virus BHV1 responsable de la maladie est **très contagieux** et **se transmet rapidement** à partir d'un bovin infecté.

Le virus est fragile : il ne survit qu'une dizaine de minutes à l'air libre, et est sensible à la plupart des désinfectants usuels. Il se transmet **par contact étroit** entre animaux :

- de naseau à naseau le plus souvent
- par voie génitale : saillie ou insémination, ou de la mère au veau lors du vêlage,
- par les sécrétions (jetage, toux).

Le virus suit les trajets nerveux pour s'installer dans les ganglions sensoriels où il restera **toute la vie de l'animal**. L'excrétion du virus sera réveillée par un stress, et aggravée lors de mélange de bovins d'origines multiples.

Cycle de contamination de l'IBR (d'après GDS 69)



Un impact économique et commercial

La plupart des animaux infectés ne montrent aucun symptôme, mais deviendront contagieux lors d'un stress.

La forme la plus fréquente est une rhinite avec fièvre, abattement et chute de lactation, qui guérit spontanément en 15 jours s'il n'y a pas de complications bactériennes.

Des souches très virulentes de BHV1 peuvent amener à une diffusion brutale de la maladie avec une forte mortalité.

L'IBR est aussi responsable de troubles de fertilité et d'avortements.

L'impact est multiple :

- pertes directes : production laitière, avortements,
- pertes indirectes : retards de fertilité,
- risque de réactivation de la maladie dès que les animaux subissent un stress (transport, vêlage, parasitisme),
- impossibilité de vendre les bovins vers d'autres élevages : l'IBR est un **vice rédhibitoire et une maladie certifiée**.

Maîtrise des risques

Il n'existe **pas de traitement** spécifique de l'IBR, et un animal infecté le reste toute sa vie.

La **vaccination** des animaux positifs protège contre l'expression clinique de la maladie, et limite son extension en diminuant l'excrétion virale.

La **prévention** repose sur la **prophylaxie obligatoire**, par un dépistage annuel (analyses sur lait de tank ou prises de sang), qui permet d'apposer la mention « cheptel indemne d'IBR » sur les cartes vertes. Dans le cas contraire, le GDS propose un **protocole d'assainissement** basé sur la vaccination ou la réforme des animaux positifs.

Pour **maîtriser le risque au pâturage**, il faut éviter de placer des bovins d'élevages différents

sur des pâtures mitoyennes, sinon une double clôture les séparant de 5 mètres est nécessaire.

La **gestion des introductions** est un point clé pour conserver un troupeau indemne : connaissance du statut IBR du cheptel d'origine, contrôle sérologique à l'achat, transport sécurisé, quarantaine.

Rhinite purulente puis nécrotique

